

# LE ROLE DES INSTITUTIONS DANS LA PERIODE DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE DE MARCHÉ : LE CAS DE L'ALGERIE

KADDOUR BENABBAD Kada.

Maitre assistant « A » Université d'Oran 2.

## Résumé

Les relations entre les institutions et le marché constituent un des éléments centraux de ce que l'on nomme aujourd'hui le « nouvel institutionnalisme », tant en économie, avec le courant de la « nouvelle économie institutionnaliste qu'en sociologie, avec, principalement, le courant de la sociologie économique. Le problème des anciennes économies planifiées, y compris l'Algérie, est que d'une part ces pays désirent instituer l'économie de marché et d'autre part ils la font avec des institutions dépassées, qui ne correspondent pas aux nouvelles réalités. Ces contradictions vont peser négativement sur l'instauration de l'économie de marché.

## Abstract

The relations between institutions and market establish(constitute) one of the central elements of what we name " new today institutionnalisme ", so much in economy, with the current of the " new economy institutionnaliste that in sociology, with, mainly, the current of the economic sociology. The problem of the former (old) planned economies, including Algeria, is that on one hand these countries wish to establish the market economy and on the other hand they make her(it) with exceeded institutions, which do not correspond to the new realities. These contradictions are negatively going to press on the institution of the market economy.

## ملخص

تشكل العلاقات الموجودة بين المؤسسات و السوق إحدى العناصر الأساسية لما نسميه اليوم علم المؤسسات الجديد. هذا يخص علم الاقتصاد من جهة مع تيار الاقتصاد المؤسساتي الجديد، ومن جهة أخرى في علم الاجتماع مع تيار علم الاجتماع الاقتصادي. مشكلة الاقتصاديات المخططة بما فيها الجزائر هو أن هذه البلدان تسعى لوضع اقتصاد السوق من جهة و من جهة أخرى تريد تحقيق هذا الهدف عن طريق مؤسسات قديمة لا تتلائم مع الواقع الجدي. كل هذه التناقضات سوف تؤثر سلبا على أسس اقتصاد السوق.

## INTRODUCTION

Alors que l'économie standard revendique son caractère auto-contenu et, par conséquent, son indépendance vis-à-vis des questions philosophiques et des autres sciences sociales, l'institutionnalisme, au contraire, fonde explicitement son désaccord avec le paradigme standard, et en particulier de ses méthodes d'analyse des phénomènes et de ses conceptions du comportement individuel, sur la base de considérations philosophiques explicites et d'une perspective interdisciplinaire.

Interrogeant la nature des liens entre philosophie et économie, Mirowski (1987) considère qu'il y a une continuité, entre, d'un côté, l'image de la science et du scientifique véhiculée par un paradigme économique et, de l'autre, l'image de la rationalité et de l'homme économique que ce paradigme admet et c'est bien à ce double niveau, dont la symétrie est ainsi mise en avant, que le conflit se joue entre le paradigme standard et le paradigme institutionnaliste en économie.

Les relations entre les institutions et le marché constituent un des éléments centraux de ce que l'on nomme aujourd'hui le « nouvel institutionnalisme », tant en économie, avec le courant de la « nouvelle économie institutionnaliste qu'en sociologie, avec, principalement, le courant de la sociologie économique. Ceux qui s'en revendiquent partagent le constat que « les institutions comptent » comme variables susceptibles d'expliquer la performance économique.

Toutefois, le marché comme mécanisme autorégulé d'ajustement de l'offre et de la demande apparaît, le plus souvent, comme le point de référence pour concevoir l'activité économique. Les institutions sont alors définies de manière négative par rapport au marché, comme des réglementations sociales limitant la marge d'action des agents économiques. Alors que d'autres dont Polanyi estiment que le marché représente un aspect, certes important du point de vue économique, mais il doit rester marginale comme il a été d'ailleurs pendant des siècles, par rapport aux activités non marchandes.

Nous essayons à travers cet article d'exposer les différentes théories institutionnelles et de montrer que les institutions sont non seulement importantes, mais vitales à tout développement économique et sociale dans n'importe quel pays. Le problème des anciennes économies planifiées est que d'une part ces pays désirent instituer l'économie de marché et d'autre part ils la font avec des

institutions dépassées, qui ne correspondent pas aux nouvelles réalités. Ces contradictions vont peser négativement sur l'instauration de l'économie de marché. Pour le cas de l'Algérie nous montrerons, à travers l'exemple de la privatisation, l'importance des institutions dans la mise en œuvre de celle-ci et son blocage.

## **SECTION I. LES DIFFERENTES APPROCHES THEORIQUES DES INSTITUTIONS**

### **1.1-La nouvelle économie institutionnelle**

Même si elle se présente sous différentes formes, La nouvelle économie institutionnelle, nous permet de resituer la théorie économique sous des bases nouvelles. La prise en compte de l'histoire et les interactions sociales entre les individus véhiculés par ce paradigme permet de nous expliquer les crises et les transformations anciennes et nouvelles de nos sociétés.

Rappelons d'abord que, dans la mesure où les faits historiques sont des "faits construits", le recours à la théorie est nécessaire, et que mieux vaut des théories explicites pour construire ces faits et élaborer ainsi une histoire "raisonnée" plutôt qu'une histoire supposée "purement factuelle" et reposant, de fait, sur des choix théoriques implicites<sup>1</sup>.

La théorie économique surtout dans sa version néoclassique nie l'histoire. Elle suppose l'éternité des "lois" économiques en dehors des hommes qui les font. Cette théorie est dans l'incapacité de relativiser son analyse selon les époques, les étapes, les phases ou les modes de production, ne produit qu'une analyse statique ou au mieux une dynamique a-historique de la réversibilité.

L'histoire n'a servi en rien à l'élaboration de ce corpus théorique qui est considéré comme pur et « scientifique ». Notons qu'une des raisons du recours à cette théorie "standard" est qu'elle venait conforter des conceptions libérales anciennes qui

---

<sup>1</sup> Pierre Dockès « La nouvelle économie "institutionnelle", l'évolutionnisme et l'histoire » Journées d'étude "Institutionnalisme et évolutionnisme, confrontations autour de perspectives empiriques », organisées par le Centre Walras Lyon 2-3 décembre 2002.

considèrent toujours l'homme comme un être calculateur, utilitariste et « rationnel ». Mais comment dépasser le paradigme néo-classique ?

1- D'abord, il est nécessaire de posséder une théorie qui soit fondamentalement relativiste. Une théorie qui prend en considération le développement historique des phénomènes étudiés. Cela signifie qu'il ne suffit pas d'accepter la nécessaire adaptation aux situations concrètes, mais qu'elle puisse répondre à la nécessaire question de l'historisation des catégories, des rationalités, des motivations, des relations micro et macro-économiques...

2- il est ensuite nécessaire d'avoir une théorie qui permette de répondre à la question suivante : qui peut rendre compte du changement des sociétés.

A un moment donné la théorie marxiste a rempli ce rôle. Elle fut longtemps le seul corpus théorique qui critique la théorie orthodoxe néoclassique grâce à son "historicisme" des modes de production et à sa philosophie de l'histoire : le matérialisme historique. Cependant trois raisons ont rendu également pernicieux l'usage de cette théorie <sup>2</sup>:

a) Pour le marxisme, il existe une logique supérieure, universelle de l'évolution historique et l'explication de toute évolution est, en dernière instance, ramenée à cette loi générale. L'universalisme des lois économiques des néoclassiques est remplacé par l'universalité de la "loi de l'histoire" avec sa prétention explicative et prédictive.

b) La place donnée au développement des techniques et plus généralement des forces productives dans cette dialectique historique est exorbitante. Certes, il considère que les luttes de classes sont "l'histoire de toute société jusqu'à nos jours", mais, malgré la formule et nombre de passages historiques, sur le plan théorique elles n'ont qu'un rôle mineur dans l'émergence d'un nouveau rapport de production.

c) Les historiens marxistes ou influencés par le marxisme tendent à expliquer n'importe quel événement par la dialectique du lien entre les rapports sociaux de production et le degré du développement des forces productives (voire par les luttes

---

<sup>2</sup> Pierre Dockès « La nouvelle économie "institutionnelle", l'évolutionnisme et l'histoire » op.cite.

de classes), y compris les micro-événements intentionnels de nature culturelle ou non matérielle.

Ce qui nous ramène à dire que le déterminisme du développement d'une société n'est pas uniquement l'apanage de son infrastructure matérielle mais bien plus que cela. Passant cette critique des deux plus grandes théories économiques contemporaines, il nous paraît nécessaire d'aborder ce nouveau paradigme qui est le néo-institutionnalisme, et son rôle particulièrement explicatif, à notre sens, du déroulement de la transition vers l'économie de marché.

Les institutions sont des règles. Ces règles peuvent être des règles constitutionnelles formelles, définissant par exemple le fonctionnement des régimes politiques, ou des règles plus informelles, comme des normes de comportement. Ainsi, les institutions désignent les acteurs qui participent aux décisions politiques, leur rôle respectif et même la façon dont ils doivent se comporter dans le processus...

L'idée générale et commune aux néo-institutionnalismes est que les institutions politiques ont une influence sur les acteurs et les processus sociaux. En définissant les règles du jeu, les institutions auraient un impact sur les résultats (outcomes). Dans cette perspective, comprendre le développement des politiques requiert l'analyse de la structuration des institutions politiques. Issus de plusieurs disciplines (économie, sociologie, anthropologie philosophie, politique ...) l'institutionnalisme ou le néo-institutionnalisme va apporter, depuis une trentaine d'années, une réponse du moins un cadre d'analyse explicatif des crises de la science économique et plus particulièrement celles relatives à la situation des pays anciennement planifiés dont l'Algérie.

Il ya principalement deux approches qui abordent la problématique des institutions et particulièrement le néo-institutionnalisme on a l'approche économique et l'approche sociologique.

## **1- 2- L'approche économique**

L'approche économique considère que l'institution peut influencer la performance économique. D.North<sup>3</sup> (1990) explique dans son livre que l'existence des institutions peut réduire l'incertitude en structurant la vie quotidienne, et peut baisser aussi les «coûts de transactions» pendant les processus des échanges et de la production,

---

<sup>3</sup>Douglass. North « Institutions, institutional change and economic performance », Cambridge Univ. Press 1990.

donc joue un rôle important sur la performance économique. La nouvelle économie institutionnelle (NEI) ou « néo-institutionnalisme » désigne un ensemble de courants de pensée qui a contribué au renouvellement de l'analyse économique des institutions dans les années 1970. Ainsi, le néo-institutionnalisme s'est construit à partir d'un retour aux travaux des institutionnalistes américains du début du XX<sup>e</sup> siècle (Thorstein Veblen, John R. Commons, Clarence Edwin Ayres).

Le néo-institutionnalisme constitue en fait un ensemble hétérogène qui regroupe un ensemble de travaux qui ont pour point commun de s'interroger sur le rôle joué par les institutions dans la coordination économique. C'est à partir des années 1970 que le néo-institutionnalisme a émergé, son acte de naissance est en fait l'article de Ronald Coase « The Nature of the Firm » qui date de 1937. C'est à cette occasion que Coase introduira le concept de coût de transaction.

À la base, le néo-institutionnalisme consiste dans l'extension des outils néoclassiques standards pour l'analyse des institutions. Mais la réalité a contredit cette analyse ce qui a donné naissance à une multitude d'analyses qui s'écartèrent du corpus théorique néo-classique, c'est le cas de l'approche de North, par exemple. Le contenu empirique du néo-institutionnalisme s'avère bien discutable comme on l'a dit plus haut<sup>4</sup>: la faiblesse des fondements théoriques du néo-institutionnalisme a été bien mise en lumière par le livre de H. Gabriél et Jacquié, qu'il<sup>5</sup> ne s'agit pas ici de trop développer. Suivant le rapport de la "nouvelle économie institutionnelle" au corpus néoclassique, on peut classer les théories de la NEI en trois catégories :

### **1-1- L'approche néoclassique des institutions**

Le premier groupe comprend les approches qui ont directement appliqué les outils néoclassiques à l'analyse des institutions. Il s'agit notamment de la théorie de l'agence (M. Jensen, W. Meckling), de la théorie des droits de propriété (A. Alchian et H. Demsetz) ou encore de la théorie des jeux (Reinhard Selten, John Harsanyi, Sugden).

Toutes ces approches ont en commun de conserver les principales hypothèses du corpus néoclassique : rationalité parfaite et substantielle, raisonnement en termes d'équilibre, optimisation. Les seuls problèmes qui touchent cette approche se situent au niveau de l'information qui est considérée comme incomplète et asymétrique et,

---

<sup>4</sup> cf. ainsi R. Rollinat 1997, « La nouvelle histoire économique », Paris, Liris et J. Maucourant, « Le néo-institutionnalisme à l'épreuve de quelques faits historiques », revue *Economie Appliquée* (56), 3, septembre 2003, p. 111-131,

<sup>5</sup> H. Simon : préface « La théorie moderne de l'entreprise - l'approche institutionnelle- », Paris, *Economica*, 1994.

de manière intimement liée, dans la prise en compte du caractère stratégique du comportement des agents économiques.

Dans cette optique, les institutions sont appréhendées comme des dispositifs mis en place par les agents afin de permettre la coordination de leurs actions de la manière la plus optimale possible. On peut également inclure dans ce groupe la *Law and Economics* (économie du droit) de l'école de Chicago (Gary Becker, Richard Posner).<sup>6</sup>

## **1.2- La théorie des coûts de transaction (TCT)**

### **1.2.1 Définition du concept**

Le concept de coût de transaction apparaît dès 1937 dans l'article de Coase<sup>7</sup>. Mais c'est Oliver Williamson qui est le père fondateur de ce courant théorique. La théorie des coûts de transaction (TCT) s'écarte un peu plus du corpus néoclassique en postulant que les agents ne sont dotés que d'une rationalité limitée (concept que l'on doit à Herbert Simon) tout en se comportant de manière opportuniste.

Le concept de coût de transaction occupe une place majeure aujourd'hui en économie, notamment en économie de l'entreprise. Mais il provient initialement de l'économie publique et des travaux de Ronald Coase. Les coûts de transaction sont définis de manière générique comme « l'ensemble des coûts engendrés par la coordination entre les agents ». Il peut s'agir par exemple des coûts liés à l'incertitude qui requiert que l'agent s'informe avant de réaliser une transaction économique. Il peut s'agir également des coûts liés à la négociation et à la rédaction d'un contrat.

Il peut enfin s'agir des effets externes (les externalités) engendrés par une transaction économique. Il s'agit des effets (positifs ou négatifs) produits par l'activité d'un agent économique sur celle d'autres agents économiques sans qu'il y ait transaction entre les parties. Un exemple typique de ce dernier cas est celui de la pollution : la pollution dégagée par une entreprise entraîne un coût pour d'autres agents économiques qui doivent remédier aux effets négatifs de la pollution (voir à ce propos l'économie de l'environnement).

---

<sup>6</sup> Cité par H.Simon Op.cite.

<sup>7</sup> Site internet « le néo-institutionnalisme ».

## 1.2.2- Signification et implications du théorème de Coase

Le Théorème de Coase est un théorème économique, énoncé dans un premier temps par George Stigler (1966) en référence à l'économiste anglais Ronald Coase pour son article « The Problem of Social Cost » (1960). Ronald Coase réfute puis accepte finalement la paternité de ce théorème qu'il est possible de résumer sous la forme suivante : si les coûts de transaction sont nuls et si les droits de propriété sont bien définis, il résultera une allocation efficace.

Le point de départ de Coase est celui de l'équilibre général : dans un monde (fictif) où il n'existerait pas de coûts de transaction, alors le marché déboucherait sur un équilibre pareto-optimal. De ce fait, l'intervention de l'État en matière économique et juridique ne se justifierait pas.

Cependant, étant donné que dans le monde réel il existe des coûts de transaction, les processus de marché purs ne peuvent pas être Pareto efficient. Dans ce cas, l'intervention étatique peut se justifier par la théorie économique, mais seulement à deux conditions :

1. il faut d'une part que les coûts de transaction engendrés par la réglementation soient eux-mêmes inférieurs aux coûts de transaction engendrés par les autres solutions n'impliquant pas l'intervention de l'État ;
2. il faut d'autre part que l'action produise des bénéfices supérieurs à ces coûts de transaction, sans quoi l'intervention de l'État engendrerait une perte nette.

La transaction qui peut se définir comme « le transfert de droits (de propriété, de décision, de bénéfice) entre des entités technologiquement séparables » est considérée comme une unité fondamentale pour la nouvelle économie institutionnelle.

Le théorème de Coase fait partie aujourd'hui des concepts principaux de la science économique. Il a marqué la naissance, en économie publique, du courant de l'économie néo-institutionnelle et, de manière plus générale, a donné naissance, via le concept de coût de transaction, à la nouvelle économie institutionnelle (Williamson, North etc.). Sa principale implication est d'indiquer que, dans le contexte de la théorie économique, même en cas de défaillance du marché (externalité, bien collectif, monopole naturel) l'intervention de l'État ne doit pas forcément être automatique.

### 1.2.3- Le point de vue de Williamson

Le point de départ de Williamson et de la TCT est de postuler que toute transaction économique engendre des coûts préalables à leur réalisation : coûts liés à la recherche d'informations, aux « défaillances du marché », à la prévention de l'opportunisme des autres agents etc. Ainsi, certaines transactions se déroulant sur le marché peuvent engendrer des coûts de transaction très importants. Dès lors, les agents économiques peuvent être amenés à rechercher des arrangements institutionnels alternatifs permettant de minimiser ces coûts.

À l'opposé du marché, Williamson distingue ainsi, à la suite de Coase, la hiérarchie qui correspond en fait à l'entreprise. Entre le marché et l'entreprise, de nombreuses formes « hybrides » peuvent être identifiées (sous-traitance, concession, réseau etc.). La TCT trouve son application dans trois domaines majeurs : la théorie des organisations avec notamment les travaux de Williamson, l'économie publique avec notamment les travaux de Coase et l'économie du développement avec les travaux de Douglas North. Dans tous les cas, les institutions sont interprétées comme des dispositifs de régulation alternatifs au marché mis en place par les agents pour minimiser les coûts de transaction.

### 1.3- Les approches « hétérodoxes »<sup>8</sup>

La troisième catégorie regroupe un ensemble d'approches dites « hétérodoxes » qui, chacune à sa manière, analyse certaines institutions économiques tout en s'écartant de la méthodologie néoclassique. Dans le domaine de l'économie des organisations, on peut notamment penser aux approches évolutionnistes de la firme (Nelson et Winter, 1982) ou aux travaux de Masahiko Aoki sur la firme japonaise.

Dans une perspective plus généraliste, les travaux de l'école autrichienne depuis 1970, dans la lignée des derniers ouvrages de Friedrich Hayek, portent également sur l'analyse des institutions. Enfin, on peut également mentionner les travaux de recherche de l'économie politique constitutionnelle (James Buchanan, V. Vanberg) qui sont voués à l'analyse de la construction et de l'évolution du cadre « constitutionnel » encadrant l'activité économique.

---

<sup>8</sup> • Vanberg, V., 1993, « choix rationnel, règle suivante et les institutions », dans la rationalité, des institutions et de la méthodologie économique, Mäki et Gustaffson, Routledge, Chapitre 7, p. 171-200.

• Vanberg, V., 1992, « Les organisations comme des systèmes constitutionnels », l'économie politique constitutionnelle, vol.3, n ° 2, p. 223-253.

Vanberg, lui analyse les règles de fonctionnement au sein de l'entreprise. La compétence de chacun est "standardisée" selon des routines et une rationalité procédurale à la Herbert Simon. L'entreprise s'administre par des règles assimilables à celles qui existent pour un pays, telle une constitution, sans qu'elles ne coïncident, par nature. Ces approches restent micro-économiques et ne sont que d'une utilité limitée pour notre objet.

## **SECTION 2- L'APPROCHE SOCIOLOGIQUE DES INSTITUTIONS**

### **2.1- positionnement du problème**

C'est maintenant trivial de dire que la sociologie et l'économie possèdent beaucoup de points en commun. D'ailleurs beaucoup de grands économistes furent d'éminents sociologues et réciproquement : Pareto, Veblen, Weber, Schumpeter, Marx... La séparation entre les différentes disciplines de la connaissance n'est pas naturelle. Elle cache parfois des enjeux et des conflits qui ne sont pas scientifique ou du moins non économique.

L'approche sociologique de la théorie néo-institutionnelle est née à la fin des années 1970 avec les travaux de Meyer et Rowan (1977) et ceux de Scott et de Meyer en 1983. L'ouvrage collectif coordonné par DiMaggio et Powell « The New Institutional in Organizational Analysis » introduit cette approche dans le cercle des courants majeurs en management des organisations.

Le néo-institutionnalisme reconnaît que les institutions opèrent dans un environnement contenant d'autres institutions, ce qui est l'environnement institutionnel. Toute institution est influencée par un environnement plus large dont l'objectif principal pour les organisations est la survie. Pour ce faire, les organisations doivent faire plus que réussir économiquement parlant, elles doivent aussi établir la légitimité au sein du monde des institutions.

Les théories existantes considèrent que les institutions peuvent influencer le comportement d'individus de deux manières : elles peuvent inciter les individus au sein d'institutions à maximiser les bénéfices, comme expliqué dans la théorie de choix rationnel ; sous l'angle d'une approche normative, les institutions influencent les individus en imposant les obligations ou la conscience de ce qu'un individu est censé faire.

Une contribution importante du néo-institutionnalisme est d'ajouter un type d'influence cognitive. Cette perspective complète que, au lieu d'agir uniquement selon des règles ou des obligations, les individus agissent aussi selon leurs convictions. L'élément cognitif de néo-institutionnalisme propose que les individus fassent certains choix, car ils ne peuvent pas imaginer d'alternative.

## **2.2- l'apport de K.Polanyi et M.Granovetter**

Granovetter et Swedberg citent par les travaux de David et Arthur sur la path dependency et les phénomènes de lock-in pour défendre l'abandon de l'approche par l'efficacité et insister sur l'idée de processus historique. Il est clair que tenir compte des propositions de la Nouvelle Sociologie Economique (NSE) est pratiquement une redondance pour beaucoup d'institutionnalistes. Pour Granovetter et Swedberg, l'insertion des individus et de leur comportement dans des réseaux de relations est primordiale. C'est la reprise de ce que Karl Polanyi appelle des formes d'intégration, c'est l'origine de l'institutionnalisation de l'action économique. La NSE propose en fait de reprendre, en partie du moins, les analyses de Karl Polanyi en utilisant des outils théoriques plus proches et mieux assimilables par l'économie.

Karl Polanyi n'est pas inconnu aux économistes. North est finalement un des rares économistes de premier plan à reconnaître un réel intérêt à Karl Polanyi. North (1977) souligne la volonté de Karl Polanyi de proposer une alternative sérieuse à l'analyse marchande. Certes, les économistes n'ont pas attendu Karl Polanyi pour admettre l'existence et étudier des systèmes d'allocations de ressources autres que le marché autorégulateur. Mais souvent, ces analyses se voulaient exotiques ou historiques, avec une idée sous-jacente de contre exemple. Mais ici et maintenant, la théorie standard s'appliquait.

Du reste, Karl Polanyi et le courant substantiviste sont largement restés confinés dans l'anthropologie économique. Un des mérites intellectuels de North est de considérer que les travaux de Polanyi sont un réel intérêt et défi pour l'historien économique et donc pour la théorie économique. North rend un véritable hommage à Karl Polanyi: North donne raison à Karl Polanyi sur le diagnostic et la critique de l'économie réduite au seul mécanisme de marché:

Le marché autorégulateur, « créateur de prix » pour reprendre une des expressions favorites de Karl Polanyi ne représente « qu'une minute en cinq mille ans

d'histoire »<sup>9</sup>. North admet sans discussion que l'allocation des ressources s'est faite souvent d'une manière différente. Il va même bien plus loin, Il estime que l'allocation des ressources se fait de plus en plus par les «modes transactionnels » que sont la réciprocité et la redistribution.

Pour Karl Polanyi, il existe trois formes d'intégration : l'échange, la réciprocité et la redistribution. Cette vision triptyque de ce que les économistes ont longtemps regroupé sous le même vocable d'échange est un des apports majeurs de Karl Polanyi pour l'analyse économique. C'est du moins ce que nous allons essayer d'intégrer.

Mais North donne tort à Karl Polanyi sur les conséquences à en tirer. Pour Karl Polanyi, il semble bien que cette « incomplétude de la logique marchande » nécessite l'abandon des postulats de base de l'économie et surtout l'idée d'un comportement individuel intéressé. Karl Polanyi assimile d'ailleurs comportement intéressé et maximisation sous contrainte et rationalité substantive. Nous sommes en présence d'une incompréhension de part et d'autre.

Pour Karl Polanyi, et le courant substantiviste, le modèle de rationalité économique est ancré dans le formalisme de la théorie néoclassique. Ils refusent l'approche formelle, la fameuse « logique du choix », et aussi le recours à une hypothèse de rareté comme fondement de l'activité économique. Pour « le North de 1977 », et beaucoup d'économistes, le rejet de l'économie formelle impliquerait une référence à un comportement irrationnel puisque soit non maximisateur ou plus largement non intéressé.

Pour Granovetter l'important est de prendre en compte (certains) des déterminants sociaux de l'action économique. Il ne s'agit pas de défendre ou de conquérir des pré-carrés disciplinaires dit-il, la nouvelle sociologie économique avance trois propositions principales<sup>10</sup>:

- 1- l'action économique est une catégorie de l'action sociale;
- 2- l'action économique est insérée dans des réseaux de relations personnelles;
- 3- les institutions économiques sont des constructions sociales. A condition de préciser les termes.

---

<sup>9</sup> North 1977, p703 Structure and change in economic history

<sup>10</sup> Mark.Granovetter : « le marché autrement » Paris 2000. Pages 75 et suivantes.

Rien ne semble a priori en contradiction avec les analyses menées par North. De plus, Swedberg et Granovetter considèrent que l'économie se résume à la théorie néoclassique standard. Or, l'incorporation d'éléments sociologiques dans l'analyse économique est beaucoup plus large et très largement déjà opérée dans l'économie institutionnelle, quelque soit l'école d'ailleurs.

La manière dont les relations sociales affectent le comportement des individus et les institutions constitue l'une des questions classiques de la théorie sociale. Puisque dans toute situation, il existe toujours des relations de ce type, ce n'est que par une expérience de pensée analogue à celle de « l'état de nature » de Thomas Hobbes ou de « la position originelle » de John Rawls que l'on peut imaginer un état où elles seraient absentes.

Or, la majeure partie de la tradition de l'économie politique classique et néoclassique, se réfère à une situation imaginaire de ce type, car elle suppose que les individus ont un comportement rationnel, guidé par l'intérêt personnel et qui est donc très peu affecté par les relations sociales.

A l'inverse, la thèse que défend Granovetter sous la terminologie ou le concept de « l'encastrement », affirme que l'on ne peut analyser le comportement et les institutions, sans prendre en compte les relations sociales courantes qui exercent de très fortes contraintes sur ces institutions. Granovetter s'intéresse précisément à l'encastrement du comportement économique.

Pendant longtemps dit-il, la position la plus répandue en sociologie, en anthropologie, en science politique et en histoire, a consisté à dire que, dans les sociétés précapitalistes, ce type de comportement était profondément encadré dans les relations sociales, mais qu'il est devenu beaucoup plus autonome dans les sociétés modernes.

L'économisme est dans l'approche de Granovetter le fait de concevoir un comportement qui ne soit qu'économique, uniquement défini et tourné vers l'action économique. Au contraire, il est possible de penser le comportement humain social, à la fois économique et non économique. Dans ce cas, on coupe avec l'homo oeconomicus, non pas en tant qu'abstraction, mais comme indépendant des autres disciplines sociales.

Pour reprendre les termes de Bourdieu, on estompe là les frontières des champs séparés. Certes, il est possible d'identifier des « espaces » spécifiques, ce que la science des systèmes ouverts appelle « clôture opérationnelle » et dont Karl Polanyi propose une approche nouvelle qui se résume à « dégager grossièrement l'économie des autres sous-systèmes de la société, comme les sous-systèmes politiques et religieux, de façon à rendre raisonnablement certain ce que nous croyons signifier quand nous parlons de « l'économie » avec une si grande confiance<sup>11</sup>. « Dégager grossièrement » certes, mais il serait trompeur de vouloir trop nettement les isoler.

Dans ce cas on choisit une unité et une complexité du comportement humain. La nouvelle sociologie économique pose la même distinction. C'est pour cela dit-il que nous pouvons intégrer ces propositions. Pouvons-nous intégrer en économie des conceptions développées par un courant qui justement défend l'approche sociologique de questions habituellement traitées par les économistes ? Granovetter insiste sur ce point quand il développe son analyse<sup>12</sup>.

Selon cette thèse, dans les relations sociales, la sphère de l'économie se serait petit à petit séparée et différenciée, si bien que les transactions économiques ne seraient plus définies par les obligations sociales ou de parentés des individus qui les effectuent, mais par les calculs rationnels de gains individuels<sup>13</sup>. Certains auteurs considèrent même que, entre le premier et le second type de société, la situation s'est totalement inversée : ce ne serait plus la vie économique qui se trouverait immergée dans les relations sociales, mais ce serait ces relations qui représenteraient un épiphénomène du marché.

Cette thèse de l'encastrement est liée à l'école «substantiviste » en anthropologie, et notamment à la figure centrale de Karl Polanyi, ainsi qu'à l'idée d'« économie morale » en histoire et en science politique (Thompson, 1971 ; Scott, 1976). Elle entretient également des liens évidents avec la pensée marxiste. Rares sont en revanche les économistes qui ont accepté cette idée d'une rupture de l'encastrement avec la modernisation ; la plupart affirment au contraire que l'encastrement, dans les sociétés primitives, ne dépassait pas le niveau très faible que l'on observe dans les marchés modernes<sup>14</sup>.

---

<sup>11</sup> Karl Polanyi, cité in Maucourant 1996, p.5

<sup>12</sup> M.Granovetter « Société et économie » Paris 1995.

<sup>13</sup>Granovetter. « le marché autrement ». Op cite .

<sup>14</sup>Granovetter. Idem.

C'est Adam Smith lui-même qui avait donné le ton en postulant « un certain penchant naturel à tous les hommes (...) à trafiquer, faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre »<sup>15</sup> et en supposant que, puisque dans les sociétés primitives le travail représentait l'unique facteur de production, les échanges entre différents biens devaient se faire proportionnellement à leur coût de travail comme l'indique la théorie générale classique de l'échange.

En conclusion on peut dire que l'approche de ces deux auteurs sort du paradigme de l'économisme pour se situer sur l'approche sociale. ces deux paradigmes nous éclairent, certes, sur le rapport entre les institutions et le marché, mais ils nous éclairent aussi sur les difficultés et les problèmes que vivent les pays en transition vers l'économie de marché dont l'Algérie.

### **SECTION 3- LE NEO-INSTITUTIONNALISME ET LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE DE MARCHE.**

La conception néoclassique et normative considère que les pouvoirs publics sont mus par la défense de l'intérêt général et par la volonté de maximiser le bien être social. La théorie de choix publics peut être considérée comme référent théorique à la compréhension de la situation en Algérie. En, effet celle-ci au contraire, avance l'idée essentielle que les acteurs publics sont des agents économiques, parmi d'autres, qui optimisent leurs objectifs propres sous un réseau de contraintes économiques et politiques.

---

<sup>15</sup>Granovetter. Idem.

Face à l'économie comme théorie de l'équilibre sur les marchés, la NEI (suivant en cela l'ancien institutionnalisme) se définit comme une analyse des « règles du jeu » de l'économie. La question qui se pose pour nous est-ce que ces règles du jeu sont réunies dans les économies en transition et plus particulièrement en Algérie. Car nous considérons que l'approche néo-institutionnelle nous éclaire sur les blocages qu'ont connus les économies en transition en général et l'économie algérienne en particulier.

### **3.1- La théorie des choix publics**

La théorie des choix publics se propose d'aborder la privatisation comme une situation conflictuelle entre une logique économique de marché en cours de construction et les comportements et institutions hérités de l'histoire et de l'ancien système. Par ailleurs, elle met fin au mythe de l'Etat bienfaisant mu uniquement par l'intérêt général.

Aborder ainsi, le problème des choix dans le processus de gestion et de privatisation, c'est appréhender la puissance publique comme un agent qui optimise ses propres objectifs sous contraintes économiques et politiques. L'endogénéisation de l'action étatique constitue un cadre d'analyse afin d'éclairer les divergences entre les décisions effectives et les politiques issues de la maximisation d'une fonction « objective » et explicite de bien être collectif (Labaronne)<sup>16</sup>.

Ainsi, les choix institutionnels retenus ne sont pas décidés par les pouvoirs publics dans le but du seul intérêt général, mais découlent de la conjonction d'intérêts entre les acteurs publics qui maximisent leur fonction d'objectif. Les arguments des responsables politiques peuvent être leur élection ou leur maintien au pouvoir ; pour les managers du secteur public économique (SGP, EPE) le maintien à la tête de leur entreprise et pour les bureaucrates l'importance du budget par exemple ou la gestion de leur carrière.

L'endogénéisation de la politique de privatisation dans le cadre d'une approche positive se traduira donc par les choix institutionnels pris par les acteurs publics qui cherchent à maximiser leur utilité sous un réseau de contraintes. Parmi ces dernières, dans le cas de l'Algérie, trois peuvent être citées : l'héritage de l'histoire, les

---

<sup>16</sup> Daniel Labaronne « Théories des choix publics et privatisation en Europe de l'Est, avec une application à la Roumanie » Revue d'économie de développement, n° 3 1995 pp 55-86.

considérations politiques des gouvernants liées au contexte de la période et enfin, les groupes de pression formés par les gestionnaires du secteur public (CNPE, SGP, PDG et DG des EPE) et des syndicats, UNEP et UGTA.

### **3.2- L'analyse des difficultés à la lumière de la théorie des choix public**

L'économie néo-institutionnelle montre que les institutions jouent un rôle déterminant dans l'allocation des ressources. La privatisation trouve ainsi sa justification dans la conception selon laquelle la propriété privée crée les incitations favorables à une meilleure allocation des ressources par rapport à la propriété publique. L'économie néo- institutionnelle, souligne que les institutions sont des contraintes humainement conçues qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales et sont des contraintes qui peuvent être traitées de façon endogène (Douglas North, 1991).

Cette conception se caractérise à la fois par des contraintes informelles ou institutions invisibles (H.Simon) tels que l'héritage de l'histoire, les us et coutumes, les codes de comportement, la morale, que par les contraintes formelles ou visibles tels que les lois et règlements, les droits de propriété ou les relations d'agence. Les institutions invisibles selon H. Simon sont souvent plus puissantes et contraignantes que les institutions visibles.

Dans cette approche, la théorie des choix publics<sup>17</sup> développée par Buchanan et Tullock conçue sous l'angle de l'étude économique des processus de décision non marchands, ou « l'application de l'analyse économique à la science politique » (Mueller 1989) permet de conduire une analyse positive de la politique de privatisation en Algérie. Dans ce cadre, les difficultés et les lenteurs de la privatisation peuvent servir de support à l'analyse empirique du comportement des acteurs publics face aux enjeux politico-économiques induits par la privatisation des entreprises publiques.

Les choix institutionnels de la privatisation sont confrontés à la réaction de divers groupes de pressions (politiciens, cadres des ministères, dirigeants des SGP et des (EPE) non favorables à la perte de contrôle des entreprises publiques. Ces groupes

---

<sup>17</sup> Buchanan J, Tullock G « The calculus of consent », Ann Arbor, University of michigan Press. Cité par Labaronne 1997. Mueller D.C.«public choice II» (1989) Cambridge University Press. Cité par Labaronne 1997.

ou coalitions vont s'opposer aux tentatives de contrôle des entreprises par des outsiders ou des insiders. Inversement, ils peuvent aussi favoriser la privatisation au profit de membres proches de leurs intérêts en écartant les acquéreurs avec qui ils n'ont aucun lien ou qui peuvent à terme remettre leur hégémonie actuelle<sup>18</sup>.

En adoptant une démarche positive et non normative des difficultés de la privatisation, la démarche permet d'endogénéiser le comportement des acteurs publics en envisageant ces mêmes comportements à travers les choix effectués comme un frein au processus de privatisation. Les acteurs agissent dans un environnement institutionnel donné en fonction de leur vision et de leur propre fonction d'utilité.

### **3.2.1- Structuration de la privatisation en Algérie**

La réforme économique dans ses deux volets, privatisation et restructuration des entreprises publiques s'est articulée sur l'idée de confier à une seule supère structure (le MPCR) la conduite de cette opération, condition réaffirmée par le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale. Le débat s'est alors focalisé sur les carences réelles ou supposées des holdings publics et du conseil de privatisation ; et sur la nécessité de mettre face aux investisseurs un interlocuteur unique.

Quelque soit la forme de la démarche, la nouvelle organisation avait deux missions contradictoires :

- réhabiliter et redresser les EPE
- privatiser tout ou partie le plus rapidement possible.

Plusieurs scénarios avaient été envisagés : la formule de groupe de sociétés, la dissolution ou le maintien des holdings, une agence unique pour la participation et la privatisation. La question se posait donc de prime à bord, en termes de remise en cause totale ou en termes d'adaptation. Autrement dit, il s'est agi de revoir tout ou partie de l'échafaudage de la séparation entre les missions de l'Etat puissance publique et de l'Etat actionnaire.

---

<sup>18</sup> Voir l'article de N.Grine in El Watan du 26/09/07 sur les lenteurs du processus de privatisation et la dépendance de celui-ci des cercles d'influences qui ont annulé plusieurs décisions de transfert lorsque l'acquéreur ne leur convenait pas. Voir aussi J. D. LAFAY 1992.

Abandonner la structure holding pouvait signifier le retour en force de l'administration dans la gestion des entreprises et leur maintien au prix de quelques aménagements ou leur remplacement par des groupes industriels. Le retour des injonctions c'est l'abandon du principe même de la préservation de la séparation entre Etat propriétaire et la gestion de ses capitaux dits marchands.

### **3.2.2- l'option dissolution des Holding**

Cette option procède d'une logique de recentrage de la décision économique. Il s'agit de la reprise en main du pouvoir économique par le politique. Ce n'est ni plus ni moins que le retour de l'Etat puissance publique et de l'administration dans les affaires économiques des EPE. Cette option implique donc l'abandon du principe général adopté depuis la mise en place des Fonds de Participation en 1995 et par conséquent la dissolution de toutes les structures intermédiaires, le CNPE, le délégué aux participations et les 11 holdings nationaux et les 6 holdings régionaux.

### **3.3- le triomphe de l'approche du MPCR**

Comme suggéré par plusieurs parties en Algérie et par les institutions internationales, il a été créé le ministère de la privatisation et la coordination des réformes le MPCR. Les conflits latents ou apparents entre les deux approches ont fini par mener à la démission du premier ministre malgré le consensus apparent. Selon le gouverneur<sup>19</sup> de la banque d'Algérie, la loi sur les capitaux marchands est une bonne loi, mais elle n'est pas respectée.

En prenant partie pour Benbitour parce que « le président de la république voulait lui imposer une abrogation de cette loi par voie d'ordonnance<sup>20</sup> », le gouverneur de la banque d'algérie relève le problème de la centralisation exagérée de la décision économique, ce qui signifie que la loi n'a pas permis une autonomie de l'entreprise publique (EP) car non appliquée. Cette démission a révélé au grand jour les conflits

---

<sup>19</sup> M Kéramane.

<sup>20</sup> Propos rapporté par la presse (dont El Watan du 7/11/2000) lors du débat devant l'APN.

de compétence entre les différents centres de décisions qui chapeautent le secteur public.

Dès la nomination du nouveau chef du gouvernement<sup>21</sup>, les trois principaux animateurs en charge des réformes, le ministre des finances (Benachenhou) le ministre de l'énergie (Khelil) et le ministre délégué aux réformes (Temmar) ont organisé une conférence de presse le 06 novembre 2000 pour dire qu'il n'y a pas de divergences entre eux et que leur action est commune. Il a fallu attendre près d'une année pour décider des prérogatives du MPCR fixées par décret exécutif<sup>22</sup> et regrouper les différents centres de décisions auxquels on impute l'inefficacité et la fuite de responsabilité.

Le délégué sort ainsi vainqueur de la controverse qui l'opposait à Benbitour et qui voulait garder le contrôle des réformes. Le rôle qu'on lui accordait de délégué ne convenait pas à l'économiste expert de la banque mondiale. La création d'un « super ministère » des réformes en l'occurrence le MPCR va donner plus de poids aux pouvoirs publics pour mener, selon eux, les réformes à terme. La révision de la loi sur les capitaux marchands pour « la rendre plus attrayante » relève aussi du ministre délégué qui a attendu presque deux ans pour qu'on lui fixe ses prérogatives.

Le travail effectué jusque là relevait de la « pédagogie » d'explication et de maturation en matière de conduite des réformes et de la privatisation. Justifiant « l'inaction » de son département il avait déclaré en été 2000 : « je rencontre des obstacles de toutes sortes qui veulent faire de moi un ministre de la réflexion alors que je suis un ministre de la privatisation »<sup>23</sup>.

En s'accaparant tous les axes du partenariat ; de la participation, des privatisations et de la coordination et la mise en œuvre des réformes, ce ministère se propose selon les prérogatives qui lui sont dévolues, l'élaboration d'une véritable stratégie économique dont les institutions internationales avaient tant de fois déploré l'absence.

Le MPCR a pour tâche :

---

<sup>21</sup> Benflis à la place de Benbitour. Dans ce nouveau gouvernement, Temmar est considéré comme l'homme de la Privatisation.

<sup>22</sup> Voir JORA N°13. 2001.

<sup>23</sup> B.Bekkar « la gouvernance des entreprises publiques : le cas de l'expérience algérienne » thèse d'Etat soutenue à Oran 2008. Cité par l'auteur p.343

- de soumettre au gouvernement une stratégie des réformes et des actions à entreprendre pour développer « les mécanismes de la régulation économique par le marché » ;
- de préparer les travaux du CNPE que préside le chef du gouvernement et de suivre les recommandations de ce conseil ;
- de veiller à l'application des dispositions prises par le gouvernement concernant la privatisation des entreprises et établissements publics ;
- de prendre les mesures nécessaires à l'effet d'assurer la meilleure mobilisation de l'investissement, de promouvoir et de participer à des programmes de partenariat industriel, financier ou commercial ;
- et d'assurer l'élaboration des programmes de privatisation, le suivi de leurs exécutions ainsi que leur évaluation.

Le décret exécutif précise aussi qu'il a la charge de la promotion de l'investissement, d'installer l'agence de privatisation et celle de l'ANDI en remplacement de l'APSI.

### **3.4- obstacles et résistances aux réformes**

Il s'agit à ce niveau d'analyse d'esquisser rapidement comment les réformes ont été bloquées ou du moins ralenties non pas par des mécanismes techniques mais par des considérations extra économiques c'est-à-dire institutionnelles.

Le département relevant du MPCR s'érige en un véritable ministère avec les pouvoirs requis pour réorganiser l'économie dans le sens d'une libéralisation, la promotion de la libre entreprise et le retrait progressif puis définitif de l'Etat de la sphère économique. Ce projet a de quoi inquiéter certains acteurs internes et externes de la réforme, tenants de l'économie de la rente qui dresseront des obstacles.

C'est sans doute là que les réticences seront les plus difficiles à surmonter y compris parmi les partisans des réformes. A titre d'exemple et en matière d'obstacle, le projet de loi sur les mines (adopté à deux reprises par le conseil du gouvernement) avait rencontré un conflit de prérogatives entre plusieurs ministères (finance, énergie, MPCR..) ou chaque département voulait avoir le dernier mot dans les futures privatisations et libéralisation de ce secteur à la concurrence.

La seconde difficulté réside certainement dans la qualité de l'encadrement. Les réformes doivent être pensées et mises en œuvre par des cadres à la fois compétents et à l'envergure avérée en raison des actions à mener et qui chevauchent de larges secteurs qui pourraient se révéler hostiles aux changements et aux pertes de pouvoirs et de prestiges. Si la centralisation pourrait s'avérer indispensable pour donner une accélération au rythme de l'avancement des réformes, elle pourrait être pénalisante et conduire à la lenteur, voir à l'inertie.

Par ailleurs, il paraît absurde et même dangereux que cette logique macroéconomique soit lancée d'en haut et contestable en bas au niveau micro-économique. Des comportements qui en pervertissent, en tout état de cause, les éventuels effets bénéfiques. La critique s'approfondit encore, puisqu'elle revient à faire reconnaître qu'on a voulu mettre en place des stratégies actives alors même que les acteurs censés les servir s'en révélaient, à beaucoup d'égards, incapables, c'est à dire incompetents ou même réticents.

Bien souvent, les entreprises publiques adoptent des attitudes de survie, à certains points de vue d'ailleurs rationnelles, par lesquelles elles résistent à la pression qu'auraient dû exercer sur elles la raréfaction des moyens, la modification des structures de la demande, la concurrence des fournisseurs nationaux et étrangers...

Par ailleurs, leur rôle de longue date dans le champ social, fait en sorte que beaucoup d'entreprises, surtout de grande taille, continuent à fournir la protection sociale de leurs employés. Ces derniers continuaient de bénéficier des avantages qui existaient auparavant, ou parfois même quand ces entreprises sont en difficultés financières.

Le déroulement des politiques économiques initiales de la transition fait donc apparaître un décalage profond entre l'impact supposé des mesures prises d'en haut et les réactions d'en bas. A ce point de l'examen, on ne peut plus parler d'erreurs tactiques, mais de fautes stratégiques : celle de ne pas avoir suffisamment pris en compte le poids des comportements acquis, et la dérive qui résulterait de leur

confrontation aux réalités nouvelles ; en un mot, avoir négligé dans la stratégie de transformation la question des mentalités, des cultures c'est-à-dire des institutions.

## **Conclusion**

Ces réflexions sur les résidus, les pièces manquantes ou superflues nous conduisent à trois conclusions.

La transition est encore très loin d'être achevée. L'approche par les institutions peut nous indiquer la direction qu'il faut prendre. Il faut enlever les résidus de l'ancien système et les nouveaux ajouts non désirés au système, et construire les institutions manquantes.

Le principal problème de la transition n'est pas, comme je l'ai dit plus haut, le débat entre une vitesse excessive et une allure inadéquate, autrement dit entre les mérites respectifs du gradualisme et de la thérapie de choc. Mais c'est le problème du manque de cohérence, et le manque d'adaptation des institutions existantes qui posent les plus grands problèmes.

Quand on veut modifier n'importe quel système, comme le disait le professeur Maurice Dobb, on ne peut modifier les ingrédients à volonté comme s'il s'agissait de la recette d'un gâteau. Quand on crée une institution cela ne dépend pas seulement de ses caractères propres, mais dépend aussi et surtout d'autres institutions c'est-à-dire du système tout entier.

Pareille approche holistique est essentielle non seulement dans des systèmes arrivés à maturité mais aussi dans le cours de la transition<sup>1</sup>. Qui plus est, « ... les organismes sont des structures intégrées et contraintes, « s'arc-boutant » contre la force de la sélection pour canaliser le changement dans une voie praticable » (Gould .1995): d'où la résistance à certains développements systémiques, ou même le rejet de ceux-ci à cause d'incohérences internes.

Les systèmes en transition sont un creuset, un mélange hautement instable et diversifié sinon explosif. Quelques-unes de leurs caractéristiques sont nouvelles et attirantes, et ne contredisent la logique d'aucun système: c'est le cas des entreprises d'Etat dans certains pays en transition comme en Chine ou au Viêt Nam. Est-ce que les pays anciennement planifiés et qui aspirent à instaurer une économie de marché peuvent –ils créer leurs propres institutions qui soient capables de féconder l'économie de marché.

Nous ne devrions pas nous effrayer des chemins non explorés, comme la privatisation de masse ou la propriété des salariés d'une part, et les règles sociales, culturelles et même religieuse d'autre part. Le temps seul nous dira si une meilleure forme d'économie de marché est praticable et stable, si elle est une nouvelle espèce ou un nouveau spécimen, une régression ou un nouveau système de haute qualité.

La multiplication des centres de décision économiques en Algérie, l'instabilité économique et politique pendant plus de deux décennies n'ont pas aidés à créer les institutions nécessaires au développement économique et politique. Ces contraintes vont peser très lourd dans la perspective d'asseoir une véritable économie de marché, avec de nouvelles institutions économiques et politiques.

## Bibliographie

B.Bekkar « la gouvernance des entreprises publiques : le cas de l'expérience algérienne » thèse d'Etat soutenue à Oran 2008.

Pierre Dockès « La nouvelle économie "institutionnelle", l'évolutionnisme et l'histoire » Journées d'étude "Institutionnalisme et évolutionnisme, confrontations autour de perspectives empiriques », organisées par le Centre Walras Lyon 2-3 décembre 2002.

Mark.Granovetter : « le marché autrement » Paris 2000.

Daniel Labaronne « Théories des choix publics et privatisation en Europe de l'Est, avec une application à la Roumanie » Revue d'économie de développement, n° 3 1995

J. Maucourant, « Le néo-institutionnalisme à l'épreuve de quelques faits historiques », revue Economie Appliquée (56), 3, septembre 2003

Douglass. North « Institutions, institutional change and economic performance », Cambridge Univ. Press 1990.

R. Rollinat « La nouvelle histoire économique », Paris 1997.

H. Simon : préface « La théorie moderne de l'entreprise - l'approche institutionnelle- », Paris, Economica, 1994.

Vanberg, V., 1993, «choix rationnel, règle suivante et les institutions", dans la rationalité, des institutions et de la méthodologie économique, Mäki et Gustaffson, Routledge.

Vanberg, V, «Les organisations comme des systèmes constitutionnels", l'économie politique constitutionnelle, vol.3, n °2, 1992.